

DU ROLE DES ARCHIVES DANS LA RESTITUTION DES BIENS CULTURELS SPOLIÉS AU CAMEROUN

Rachel Mariembe

*Chargé de Cours à l'Institut des Beaux-Arts de l'Université de Douala
à Nkongsamba.*

rmariembe@yahoo.fr

Albert Aimé Zingui Ngoah

*Chef du Centre de la Documentation et des Archives au Ministère de
l'Administration Territoriale (MINAT).*

albernice2010@gmail.com

Résumé :

Les archives constituent la mémoire d'un peuple. À ce titre, non seulement, elles sont une lampe, mais une source et une ressource pour son positionnement dans un contexte marqué par des revendications multiples. Au rang de celles-ci, l'effervescence liée aux demandes de restitution des biens culturels spoliés pendant la période coloniale. Si certains acteurs s'appuient sur les archives écrites pour questionner les œuvres de toutes sortes, les communautés, pour la plupart, se réfèrent à l'oralité qui convoque la mémoire. Dans une approche en adéquation avec l'environnement socio politique, culturel, économique, technique et professionnel, la conciliation des différents types d'archives pour une documentation adaptée des biens culturels spoliés est essentielle. Quels sont le rôle et la limite des archives pour les communautés demandeuses et les structures détentrices des biens spoliés ? Dans une démarche pluridisciplinaire et située dans les Sciences du patrimoine, il est captivant de montrer l'importance des archives, le rôle prépondérant qu'elles jouent dans la restitution des biens culturels. Appuyé sur des données factuelles, ce travail, en trois grands mouvements revient sur les difficultés liées à la perception de la notion d'archives au Cameroun, si on admet que leur incompréhension découle, avant tout, de leur contenu conceptuel. Ensuite, il sera mis en exergue le rôle majeur des archives dans la problématique de la restitution des biens culturels de façon générale. Ici, il est question de démontrer comment elles sont utiles à la connaissance, l'authentification, la documentation pour un processus réussi de restitution des biens culturels pillés, car celui-ci débute par les archives et s'achève par les archives. Enfin, le cas du Cameroun dans ce chantier clôturera cette réflexion.

Mots clés : Archives, biens culturels spoliés, mémoire, restitution

Abstract:

Archives are the memory of a people. As such, they are not only a lamp, but also a source and a resource for its positioning in a context marked by multiple demands. Among these, the effervescence linked to demands for the restitution of cultural property looted during the colonial period. While some actors rely on written archives to question works of art of all kinds, the majority of communities refer to oral traditions that evoke memory. In an approach that is in keeping with the socio-political, cultural, economic, technical and professional environment, it is essential to reconcile the different types of archive in order to provide appropriate documentation of looted cultural property. What are the role and limits of archives for the requesting communities and the structures holding the looted goods? In a multidisciplinary approach based on heritage science, it is fascinating to show the importance of archives and the key role they play in the restitution of cultural property. Based on factual data, this work, in three main movements, looks back at the difficulties linked to the perception of the notion of archives in Cameroon, if we admit that their incomprehension stems, above all, from their conceptual content. It will then highlight the major role of archives in the issue of the restitution of cultural property in general. The aim here is to show how they are useful for knowledge, authentication and documentation for a successful process of restitution of looted cultural property, which begins with archives and ends with archives. Finally, the case of Cameroon in this field will conclude this reflection.

Key words: Archives, looted cultural property, memory, restitution

Introduction

Globalement, le regard porté sur les archives demeure jusqu'à ce jour très polémique. Perpétuellement, il y a un combat à mener, puisque le constat est permanent. Quand la prise en compte de la gestion des archives dans la conception des projets d'envergure n'est pas absente, elle est simplement de forme, sans un véritable engagement quant à son implémentation. Si dans d'autres pays la tendance est au changement, pour certains

pays africains, le chantier est encore à déblayer. Nombreux sont ceux qui peinent à accorder une place de choix à l'archivage et à la documentation même de leurs projets, explique S. Mbaye (1984, p. 288). À cet effet, le rôle des archives et la place des archivistes restent problématiques, comme à une certaine époque, l'étaient les Sciences Sociales face aux sciences dites exactes (J.M. Ela, 1994, p.9). L'actualité de ces derniers temps commande pourtant une valorisation des archives. Au Cameroun, les guerres intertribales, les problèmes de sécessions et plus récemment le chantier de la restitution des biens culturels pillés viennent mettre à l'ordre du jour la question des archives en tant que lampe mémorielle.

Essentielles dans la reconstitution des faits, les archives sont au début et à la fin de toute activité, comme par exemple, les circonstances de la spoliation du patrimoine culturel. Il faut admettre que les biens culturels ont été frauduleusement confisqués et conservés dans des musées occidentaux pendant et après la colonisation¹. D'autres, selon certaines sources, ont été des dons. Ces collectons illégalement exportées se retrouvent dans plusieurs pays en Europe dont l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne (H. Heumen Tchana, 2023, p. 601-605), pour ne citer que ceux-ci. Un autre fait, pas des moindres, important à signaler, est le trafic illicite comme survivance ou autre forme de dépouillement qui constitue encore aujourd'hui une menace réelle qui pèse sur l'intégrité des biens culturels au Cameroun.

Cependant, face à l'effervescence liée aux demandes de restitution des biens culturels spoliés pendant la période coloniale, l'État, la diaspora, les professionnels, les milieux universitaires, les communautés mènent distinctement des actions le retour de leurs biens. Ces différents acteurs s'appuient tout d'abord sur les archives écrites comme éléments de preuve pour l'identification, la documentation et le questionnement des œuvres de toutes sortes. Mais les communautés, pour la plupart,

¹Retour et restitution des biens culturels : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000127315_fre

se réfèrent à l'oralité qui convoque la mémoire. Cette mémoire, fragile, sélective et polysémique, selon M-C Lafavre, citée par Rachel Mariembe (2023, p. 74), se conçoit comme le cadre « d'action publique, de revendications, voire le cadre majeur de pensée ou d'intelligence du social ». La mémoire humaine est donc considérée comme une forme d'archive qui joue un rôle essentiel dans la préservation et la transmission des savoirs sur le passé. En tant qu'archive vivante, elle conserve des souvenirs, des émotions et des connaissances qui façonnent notre vision et compréhension du monde. Autant que la mémoire, les documents, les sons, les images et les lieux de mémoire qu'on qualifierait d'archives mémorielles sont des supports indispensables pour la conservation des événements, des traditions et même des expériences collectives. Si elles sont vitales pour la reconstitution de l'histoire des biens spoliés, elles ont besoin d'un traitement adapté, d'une gestion et d'un accès facile à l'information et garantir la transparence dans leur exploitation. L'interrogation du contexte socio politique, culturel, économique, technique et professionnel permettrait d'examiner les possibilités de conciliation des différents types d'archives pour une documentation adaptée des biens culturels. Dans une démarche pluridisciplinaire et circonscrite dans les Sciences du patrimoine, il est essentiel d'établir un état des lieux de traitement et de gestion des archives au Cameroun, comment elles peuvent être utiles tant pour les communautés demandeuses que les structures détentrices des biens. Appuyé sur des données factuelles, ce travail, en trois grands mouvements traite des difficultés liées à la perception de la notion d'archives au Cameroun, si on admet que leur incompréhension découle, avant tout, de leur contenu conceptuel. Ensuite, il est mis en exergue, le rôle majeur des archives dans la problématique de la restitution des biens culturels de façon générale. Ici, il sera démontré comment les archives sont utiles à la connaissance, l'authentification, la documentation pour un processus réussi de

restitution des biens culturels spoliés, car celui-ci débute par les archives et s'achève par les archives. Enfin, l'étude du cas du Cameroun, en mettant l'accent sur les catégories d'archives à prendre en considération dans la pléthore disponible, dans ce chantier de restitution clôturera cette réflexion.

1. La perception de la notion d'archive

Au Cameroun, le problème fondamental auquel les archives font face est sans doute celui de leur appréhension. Aussi, cela ne nous paraît pas superflu de donner un contenu à cette notion, pour que son acception réelle soit suffisamment popularisée. Ainsi, l'on comprendra aisément pourquoi l'omniprésence des archives dans les activités individuelles ou collectives est évoquée.

L'incompréhension de la notion d'archives vient avant tout de la définition que les dictionnaires non spécialisés lui donnent, à l'exemple de cette définition vague du Dictionnaire le Robert qui fait des archives une « Collection de documents anciens, classés à des fins historiques »². Larousse lui emboîtant le pas, circonscrit les archives dans l'« Ensemble de documents hors d'usage courant, mais classés et conservés pour une consultation éventuelle, dans une entreprise ou chez un particulier. »³. L'analyse de ces définitions donne effectivement à comprendre que lorsqu'on parle d'archives, il est question de vieux documents, ceux qui ne sont plus utilisés, ou qui ne servent plus que de traces, de preuves, utiles pour les historiens, chercheurs ou quelques curieux, etc. En Afrique francophone surtout, cette acception a eu pour conséquence la dépriorisation des services des archives, du métier d'archiviste, de leur conservation et plus aujourd'hui, de leur numérisation dans les décisions administratives ou gouvernementales.

² <https://dictionnaire.lerobert.com/google-dictionnaire-fr?param=archive>, archives, consulté le 19/02/2024, à 11h35.

³ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/archives/5087>, archives, consulté le 19/02/2024, à 11h42.

Dans une perspective métier et selon le Conseil Internationale des Archives (CIA) :

les archives sont l'ensemble des documents quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité, documents soit conservés par leur créateur ou leur successeurs pour leurs besoins propres, soit transmis à l'institution d'archives compétente en raison de leur valeur archivistique."⁴

Cette définition qui n'est pas loin de celle des textes⁵ en vigueur au Cameroun mérite qu'on y relève quelques points importants.

- Le premier point à considérer est celui du statut ou de la nature des archives. Elles ne sont nullement pas des documents « anciens » ou des documents « hors d'usage ». Dans l'expression « quels que soient leur date, ... », il faut comprendre que le dossier qu'un agent, un personnel d'une administration ou d'un groupe de travail est en train de traiter est considéré comme une archive. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il existe trois catégories ou trois âges des archives : les archives courantes, intermédiaires et mortes ou définitives⁶ (Yves Perotin, p. 32).
- Le deuxième point à soulever est celui des informations inscrites sur divers supports matériels. Ces supports peuvent être du bois, du tissu, du papier, des microfilms, de Compacts Discs (CD), des clés USB, des disques durs, etc. Ces informations utiles inscrites sur un support matériel sont ce que l'on entend par archives. L'information ici est un outil d'aide à la décision.

⁴ https://www.piaf-archives.org/sites/default/files/bulk_media/m01s1/section1_papier.pdf, consulté le 19/02/2024, à 12h00.

⁵ loi N°2000/010 du 19 décembre 2000 régissant les archives au Cameroun et Décret N°2001/958/PM du 1^{er} novembre 2001 fixant les modalités d'application de la loi N°2000/010 du 19 décembre 2000 régissant les archives

⁶ Yves Perotin et la théorie des trois âges

Les archives font la vie d'une administration dès leur création. Lorsqu'on observe leur parcours, l'on se rend compte qu'elles se créent naturellement. Un document n'est pas créé pour ensuite devenir une archive déclare E. Ketelaar (2006, p. 68). L'archive est le résultat d'une action, et parfois, avant même que celle-ci ne soit exécutée. Le processus va de l'idée d'un projet, jusqu'à la réalisation et même l'après réalisation. De ce fait, dès qu'il y'a idée d'action, il y'a création d'archives : du croquis premier d'un objet jusqu'à sa réalisation en passant par les modifications qui y sont apportées. Le circuit va donc de la base d'une idée, jusqu'à son implémentation finale. Les archives existent de fait dans toute activité humaine.

Corrélativement, l'archive n'est pas le fruit d'une création volontaire. Par exemple, lorsque l'on écrit des correspondances formelles ou informelles, des discours ou des rapports de toutes sortes, on crée des archives. Elles peuvent être à titre privé ou public. La constance qui s'en dégage est que l'on crée des documents, en réalisant des objectifs et non pour le plaisir d'en créer. Dans ce sens, les rapports d'excursions coloniales, les notes de voyage des explorateurs ou des missionnaires, les individus témoins de certaines activités sont autant d'archives à considérer dans ce travail. Le document n'est pas rédigé pour lui-même, mais pour documenter une décision, pour instrumenter une transmission, pour justifier une gestion, démontre J. Favier (1978, p. 550). Les archives sont donc créées de façon spontanée, naturelle, dans le travail ou l'exécution d'un projet. Partout où il y a activité de l'homme, il y a archive. Il existe donc de fait, une omniprésence des archives dans la vie humaine ou sociale.

2. De la typologie des archives

Subséquentement à l'appréhension inappropriée ou biaisée de la notion d'archives, il a semblé bienvenu de l'opérationnaliser, de

la rendre beaucoup plus concrète, plus tangible. À titre comparatif, si pour l'Europe, les archives sont écrites, enregistrées ou gravées sur des supports inertes, quel en serait le cas en Afrique en général et au Cameroun, en particulier ? S'il est avéré la nécessité d'une prise en charge sérieuse de la question des archives, on peut cependant, pour espérer avoir des éléments probants de justification des demandes de restitution des biens culturels africains, ressortir une typologie regroupée en deux grandes catégories : les archives vivantes et les archives mémorielles.

2.1. Les archives Vivantes

Une archive vivante se comprend comme un ensemble de documents utiles au traitement quotidien des affaires. Encore appelée archive courante, elle comprend des documents en cours d'utilisation, des dossiers actifs ou tout autre contenu essentiel pour les opérations quotidiennes de la structure. On y distingue les archives modernes et les archives traditionnelles.

2.1.1. La typologie moderne

La notion d' « archives modernes » est à caractère ou aux considérations variables. Forcée en Europe (France) elle est appréciée en termes de période et de temps. D'aucuns pensent qu'elles sont celles « comprises entre 1790 et 1944. Attention pour les historiens la période moderne couvre le 16, 17 et 18^{ème} siècle »⁷. Elles sont ainsi différenciées des archives contemporaines par leurs supports des documents : diapositives, supports audiovisuels (cassettes, disques.), documents électroniques⁸. Pour d'autres, les archives dites "modernes" vont de 1789 au milieu du XX^e siècle, avec quelques exceptions jusqu'en 1988⁹. Quoi qu'il en soit, la notion d'archives modernes

⁷ http://histoiresdeserieb.free.fr/terminologie_archives.html, consulté le 29/02/2024, à 10h47.

⁸ <https://archives.strasbourg.eu/fr/n/les-archives-contemporaines-de-a-nos-jours/n:75>, consulté le 19/02/2024, à 10h53.

⁹ <https://francearchives.gouv.fr/fr/facomponent/92783a79bde208bc47b04f7901a69d91f45ed65>, consulté le 29/02/2024, à 10h59.

couvre une réalité européenne différente de celle africaine, qu'il s'agisse de la période de temps ou même des supports de stockage considérés.

Considérant la temporalité, les archives modernes naissent en Afrique avec la période coloniale. Pour la plupart des pays, c'est au XX^e siècle, que l'on commence à parler d'archives de façon institutionnelle. En effet, leur institutionnalisation et leur administration par des experts prennent corps entre 1911 et 1913, en Afrique de l'Ouest, Soulignait S. Mbaye (2004), lors d'une conférence organisée par l'École des chartes. Pour ce qui est de l'Afrique Centrale, c'est après 1945 que les archives en tant qu'institution commencent à voir le jour, fait savoir J. P Bat (2009, p. 302). La temporalité des archives modernes en Afrique requiert une compréhension africaine de la notion.

Au regard des supports de stockage, l'on observe qu'ils font allusion au papier, aux cartes et rubans perforés, à la bande magnétique, au disque dur, à la disquette et enfin à une catégorie des disques lasers. Ils sont des 1^{ère}, 2^{ème} et une partie de la 3^{ème} génération. Ils sont aussi constitutifs des supports de stockage des archives en Afrique, découlant clairement des technologies occidentales. Leur introduction correspond à la période de pénétration et d'institutionnalisation des Archives dans les colonies. Ces supports de stockage des informations, aujourd'hui, vont du papier (1^{ère} Génération) jusqu'aux flashes (4^{ème} génération).¹⁰ Ainsi, les archives modernes en Afrique incluent les archives modernes et contemporaines de l'Europe. Car, elles ont pris cours à un moment de l'évolution technologique occidentale. Il devient donc pertinent d'interroger les types d'archives locales qui ont existé en Afrique avant l'arrivée des colons, pendant leur administration et pendant la post colonie et leur importance dans le processus de demande de restitution des biens spoliés.

¹⁰ <https://www.playhooky.fr/retro/supports-de-stockage/>, consulté le 29/02/2024, à 14h26.

2.1.2. Les archives traditionnelles africaines

S. Mbaye relève que « l’Afrique n’a pas le monopole de l’oralité. L’exemple de pays européens, comme la Finlande (geste de Kalevala) prouve à l’envi que même des pays dotés d’écriture pratiquent l’oralité. Mais en Afrique, elle prend une dimension exceptionnelle du fait même de la rareté et de la présence tardive de l’écrit ». Avant lui, Amadou Hampâté Bâ¹¹ soulignait qu’« en Afrique, chaque fois qu’un vieillard traditionaliste meurt, c’est une bibliothèque inexploitée qui brûle ». Les archives de l’Afrique traditionnelle sont orales, inscrites dans les mémoires humaines et consultables à travers des causeries éducatives, les contes, les proverbes, les chants, etc. Elles sont conservées par les Griots ou *Mbom Mvêt* et les Anciens ou Vieillards qui sont des « trésors vivants ».

Griot est un terme beaucoup plus employé dans les traditions peuhles alors que les Bantou du Cameroun parlent de *Mbom Mvêt*¹². Il s’agit des personnes reconnues et en charge de raconter l’histoire de la communauté. En Afrique, qui dit griot dit forcément tradition orale, et surtout pouvoir de la parole. Zaneti (1990, p. 161) dira d’ailleurs : « Instrument de prestige des puissants, arbitre des conflits sociaux, il peut être généalogiste, voire même *Doma*, c’est-à-dire traditionaliste, détenteur des légendes et des mythes ». Le griot représente de fait la mémoire de la communauté, le gardien, dans une certaine mesure de la tradition. Lorsqu’il est question de connaître une généalogie, de connaître une royauté ou les événements majeurs, c’est vers le griot qu’il fallait se tourner. Le *Mbom Mvêt* est donc celui qui consignait dans sa mémoire l’histoire du village et qui la restituait lors des événements ou des cérémonies marquant la vie de la communauté. Pour ce faire, il utilise un instrument de

¹¹ <https://www.senepius.com/opinions/amadou-hampate-ba-le-vieillard-bibliotheque-qui-ebloui-le-monde>, consulté le 29/02/2024, à 15h07.

¹² *Mbom Mvêt* : joueur du *Mvêt*, instrument de musique à corde semblable à la guitare, fabriqué par les peuples de la forêt au Cameroun par exemple.

musique, alliant ainsi l'utile à l'agréable : méthode qui empêche la décentration due à la fatigue.

Ancien ou vieillard est une appellation répandue et à visée honorifique (Thomas, 1983). Il ne s'agit pas simplement d'une question d'âge, d'une personne aux cheveux gris et au corps ridé. Le vieillard dont parle Hampâté Bâ et qui est repris dans ce contexte est un témoin de l'histoire de la communauté, ayant une excellente mémoire pour la restituer en temps opportun, de façon orale. Considérée comme une personne ayant vécu, vue et traversée de nombreuses circonstances de la vie, le vieillard est un pilier de la société¹³. Thomas (1983, p. 67), plus loin dira qu'« il devient dès lors le dépositaire d'un savoir « lourd » et « profond ». Ce savoir ne se limite pas à un seul domaine mais concerne tous les aspects réels ou abstraits de la vie que les Hommes ont eu à penser¹⁴. En tout état de cause, le vieillard en Afrique est le détenteur des savoir, des connaissances de la communauté à laquelle il appartient, ce qui fait de lui sa mémoire. Il est donc à juste titre considéré comme une archive orale.

Évidemment, dans les archives, les informations sont parcellaires. Il n'est plus un secret pour personne que les contextes d'acquisition des biens spoliés ne sont pas clairs. Certaines indiquent la région d'origine, mais ne donnent ni la fonction, ni l'appellation locale. La description s'étend appuyée sur la morphologie, on peut distinctement, en faisant une transposition avec les objets actuels, différencier les objets d'artisanat de ceux patrimoniaux. Il y en a qui n'ont aucun rapport avec la tradition, mais qui, du point de vue esthétique, identifient une zone plastique.

Par ailleurs, les symboles, les pratiques sociales et culturelles, les savoir-faire sont des archives, outils d'enseignement dont le décryptage peut contribuer significativement à l'identification, à

¹³ Place et rôle des vieillards dans la société africaine - Last Of Afrika, consulté le 01/03/2024, à 10h36.

¹⁴ <https://esmaparis1.com/2018/02/14/en-afrique-quand-un-vieillard-meurt-cest-une-bibliotheque-qui-brule/>, consulté le 29/02/2024, à 18h46.

la compréhension et à la documentation des biens. Le regard posé ici, non seulement interroge l'écriture historique par le patrimoine, mais également s'inscrit dans une approche déconstructive des stéréotypes en vue d'une reconnexion pour un discours adapté. Le processus de fixation de la mémoire collective explore sous l'angle historique et interdisciplinaire, les rapports et les tensions qui existent entre la légitimation de l'objet signifié et le signifiant, les discours individuels versus discours officiels dans les communautés. Ainsi, à travers les sources orales, les actions de la diaspora africaine et même certaines traces matérielles de la colonisation, certaines communautés connaissent où se trouvent leurs objets. D'autres pas, mais savent seulement que leurs biens ont été spoliés. C'est le cas de la reconnaissance de deux amulettes de la Communauté Bagam/Galim (Département des Bamboutos au Cameroun) par les notables sur présentation des images par Isabella Bozsa, alors Assistante de recherche en provenance au Musée Municipal de Braunschweig – Allemagne en 2021. Fondus en larmes, ces notables ont expliqué qu'en début de chaque saison sèche, ils font des rites sur des objets de substitution pour que ceux qui avaient été spoliés puissent être retrouvés. Eux-mêmes n'ayant pas été directement impliqués, ils ont vécu cette absence à leur jeune âge. Des descriptions et des récits racontés par leurs parents, ils savaient que la communauté bagam a traversé les moments difficiles (sècheresse prolongée, infertilité, famine, etc). Ayant pris la succession, ils ont l'obligation de perpétuer ces rites afin d'expier le mal.

2.2. Les archives mémorielles

Les archives mémorielles comprennent les archives définitives, judiciaires, les archives sensibles, qui renvoient à des événements précis. Diversifiées, elles sont historiques, culturels et conservées de différentes manières à l'effet de préserver la mémoire collective. Cependant, les métamorphoses dans la

gestion et la présentation des archives sont fonction de l'état ou des changements sociaux (Ndiaye, 1987). Chaque mutation sociale entraîne un changement dans la création et la gestion de ses archives, étant entendu qu'elles sont inhérentes à la société. Il est de ce fait opportun d'étudier leur situation avant, pendant et post spoliation des biens culturels camerounais.

2.2.1. Les archives pré-coloniales ou subactuelles

Le concept de « précolonial » a été largement utilisé, mais il comporte des nuances et des limites. Initialement, il englobait des périodes très variées, allant de plusieurs dizaines de milliers d'années avant le XIXe siècle jusqu'à cette période elle-même, ce que les archéologues qualifient de période « subactuelle ». Cependant, au moment des indépendances, ce terme est devenu le manifeste d'une continuité historique de l'Afrique rompue par la colonisation. L'archéologie a joué un rôle essentiel dans la compréhension de cette période, bien que le terme « précolonial » tende à être remplacé progressivement par celui de « protohistoire ». Ce dernier terme est également incertain et extensif, correspondant moins à une périodicité qu'à une valeur (A. Galitzine - Loumpet, 2011). La période coloniale est celle qui marque l'apothéose de la spoliation des biens culturels africains, les archives y comprises. L'administration coloniale avait le souci de consigner des leurs actes dans les sociétés colonisées. Qu'ils s'agissent des missions scientifique, économique, civilisatrice ou même de l'administration des territoires proprement dite, tout est soigneusement documenté (Levin et Schlanger, 2009). En définitive, les archives pendant la période pré spoliation non seulement existaient, mais elles étaient soigneusement conservées.

2.2.2. Les archives pendant la spoliation des biens

Le pillage des biens culturels africains pendant la période coloniale est un sujet d'intérêt majeur. Cette période a vu des

milliers d'objets saisis du continent par les pays occidentaux (Sarr et Savoy, 2018; Hugues Heumen, 2024). Les archives, à la fois comme biens culturels, supports de communication et moyen de connaissance des autres biens culturels, ont aussi été spoliées. L'aube des décolonisations va marquer une spoliation massive des archives, soit en vue des s'approprier ce patrimoine, soit en vue d'effacer ou d'occulter une partie de l'histoire. Il n'est donc pas étonnant aujourd'hui que certaines archives marquantes de l'histoire du Cameroun par exemple soient plus accessibles en étant dans les pays européens, qu'en étant au Cameroun. À contrario de la plupart des biens culturels, les archives sont très sensibles, raison pour laquelle elles ont fait l'objet d'une classification, alors que les biens culturels artistique par exemple étaient exposés au vu et au su de tous. Sauf que les archives orales existent toujours. Elles nécessitent juste une exploitation attentive.

S'il est admis par l'UNESCO que « lors des contentieux juridiques, l'inventaire est la pièce la plus pertinente à présenter pour les demandes de retour et de restitution »¹⁵, il est à relever que l'objet fait partie d'un écosystème de relations matérielles et immatérielles. À cet égard, les cultures telles que nous les connaissons aujourd'hui, ne sont pas un ensemble de croyances et de pratiques pures et inaltérées, mais qu'en raison des rencontres coloniales, avec le christianisme, l'islam et le capitalisme, elles ont également changé et ont pris de nouvelles vies et aspirations. Ce qui explique pou la nécessité de l'hybridité méthodologique dans la recherche de provenance, l'utilisation des archives ainsi que la langue.

2.2.3. Les archives post spoliations

À l'instar des autres biens culturels, les archives, patrimoine et vecteur de réappropriation des autres biens culturels sont également au cœur des débats de restitution. L'Afrique a été

¹⁵ UNESCO, Bibliothèque numérique, document de programme et de réunions.

vidée de l'essentiel de ses archives. Des décennies entières de son existence ont été décimées, au profit des nations européennes (Hänger et Herrmann, 2019). La situation est d'autant plus préoccupante que l'accès à ces biens, même dans les pays spoliateurs, ne lui est pas totalement autorisé. C'est fort de cette préoccupation que le Président français Emmanuel Macron a parlé lors de sa visite au Cameroun en juillet 2022, de la déclassification de ces archives :

Je prends ici l'engagement solennel d'ouvrir nos archives en totalité à ce groupe d'historiens qui nous permettront d'éclairer ce passé sur des situations individuelles, des épisodes que vous évoquiez et pour qualifier très précisément les choses. C'est-à-dire l'implication de la France, le rôle aussi des autorités camerounaises de l'époque, avant et après indépendance... Il convient d'établir factuellement des responsabilités¹⁶

En conséquence, les archives post spoliations semblent décousues, criblées de vides, dépourvues de continuité pour celles classées top-secrets. Ces archives nécessitent de fait un recollement pour pouvoir pleinement jouer à nouveau leur rôle. À cet égard, Élise Pathole-Edoumba et Emmanuelle Desramauts (2001, p. 77) posent le constat selon lequel : « Les lacunes documentaires qui entourent l'origine des objets ethnographiques que l'on retrouve dans les muséums d'histoire naturelle ne permettent pas de reconstituer toute l'histoire des objets depuis leur collecte sur le terrain jusqu'à leur entrée dans les institutions ». D'un autre côté, avec les données de base obtenues de l'inventaire, le parcours des archives permet d'avoir de nombreuses informations sur l'objet. Il s'agit ici des sources primaires écrites comme les journaux, correspondances, mémoires, articles de presse, ouvrages relatifs, dossiers d'institutions et documents de bibliothèques.

¹⁶ La France va déclassifier ses archives pour faire la lumière sur les crimes coloniaux au Cameroun (actucameroun.com), consulté le 3/03/2024, à 5h51.

3. Du rôle des archives dans la problématique de restitution des biens culturels spoliés

Si les archives jouent un rôle prépondérant dans toutes les activités, en tant que vecteur de transmission et moyens d'identification et de reconnaissance des communautés d'origine des biens, alors elles fournissent des éléments probants, des témoignages historiques et des preuves tangibles qui renforcent les revendications pour le rapatriement des biens. Il nous revient de les interroger pour bien les situer. À travers cet examen, la compréhension des biens illégalement exportés et des considérations de l'administration africaine seront rendues plus claires. Ainsi, le rôle des archives peut s'analyser à plusieurs niveaux : informations consignées sur un support, authentification des biens, documentation, restitution.

3.1. Les archives comme informations consignées sur un support

D'emblée, il s'agit d'informations, de connaissances consignées sur des supports qui peuvent être consultées physiquement ou numériquement. Ces informations ou connaissances émanent de l'activité individuelle ou collective de l'homme. Les archives sont donc des biens culturels au même titre que les objets d'arts. Elles ne s'expliquent et ne se comprennent que suivant des contextes bien définis (Favier, 1978). Elles permettent de comprendre l'histoire, la culture, le vécu ou les réalisations d'un peuple à un moment donné (Klein et Lemay, 2013). Étant la lampe de la mémoire d'un peuple, elles sont avant tout des biens culturels à préserver. Car, le sous-développement serait la conséquence de l'incapacité des États à gérer l'information, à la traiter valablement, à la mettre à jour, à la transformer régulièrement et à la partager équitablement. Loin d'être un simple problème pour les techniciens et les experts, l'information est déjà et sera de plus en plus la question politique

majeure et le déterminant économique et socioculturel essentiel de tout projet de société¹⁷.

3.2. Les archives comme outils de connaissance des biens culturels

De même que la langue d'un peuple est à la fois un bien culturel et un moyen de communication de la culture, les archives également sont aussi des biens culturels et outils de base permettant la compréhension des autres biens culturels d'une communauté ou d'un peuple donné. En effet, l'intelligibilité d'un bien culturel passe par sa documentation, ce que les spécialistes en gestion du patrimoine culturel appellent l'inventaire. L'UNESCO¹⁸, en l'occurrence, tient que l'identification, la sélection et la documentation sont des prérequis indispensables pour connaître, protéger, préserver, étudier et gérer le patrimoine culturel. Dans cet ordre, chaque bien culturel spolié a soigneusement été documenté à la fois par les Européens (Beaujean, 2019), mais aussi et avant tout par les auteurs de ce bien culturel. C'est d'ailleurs fort de cette compréhension que le choix des biens à exporter s'est opéré. Les archives sont de ce fait incontournables dans l'intelligibilité des biens culturels spoliés.

Eric Ketelaar résume par conséquent ce double état des archives en laissant entendre que, à l'instar de Janus aux deux visages, la contribution des archives et des archivistes à la protection des patrimoines culturel et naturel a deux aspects. D'une part, les archivistes préservent le patrimoine archivistique, un des éléments majeurs du patrimoine culturel. D'autre part, les fonds d'archives contiennent des informations utiles à la

¹⁷ http://livre.Prologuenumerique.ca/téléchargement/texta_cfm?isba, consulter le 05/01/2024 à 23h23

¹⁸ Le Comité subsidiaire de la Réunion des États parties à la Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (ci-après la Convention de 1970) a adopté lors de sa septième session (22 et 23 mai 2019) la décision 7.SC 11; qui incluait le point «Importance des inventaires et comment les améliorer» au rang de sujets prioritaires dans l'ordre du jour provisoire de sa huitième session (2020), https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374610_fre, consulté le 20/02/2024, à 9h45.

protection du patrimoine naturel, et du patrimoine culturel conservés hors des dépôts d'archives.¹⁹ Cette déclaration, comme si besoin en était encore, établie avec véhémence la place qui est celle des archives dans les études ou les discours sur le patrimoine culturel de façon générale.

3.3. Le rôle des archives dans l'authentification des biens culturels spoliés

Les États se servent de la culture pour s'affirmer. Ce serait une façon pour eux « de poursuivre leurs intérêts propres, et de façon sans cesse plus prégnante depuis la fin du siècle passé », selon F. Chaubet et L. Matin (2011, p. 12). Cependant, si cette culture représente le système immunitaire d'une communauté, alors la posséder ou en déposséder les autres devient un enjeu fondamental. La récupération d'un bien culturel issu de contexte colonial doit être conduite en se prémunissant des éléments culturels probants (archives mémorielles) afin d'éviter toute arnaque. Car, certains sont porteurs de sens et de puissance (G. Beaujean, 2019, p. 67), qu'il convient bien d'authentifier.

Les biens culturels qui ont fait l'objet d'une exportation illégale, l'ont été à cause de leur valeur. Les détenteurs actuels ne voudront peut-être pas les laisser être rapatriés, de bon gré. La ferveur observée dans les négociations en cours est d'ailleurs une preuve de la délicatesse de cette entreprise. Il y a en effet des possibilités de se voir rétrocéder un objet d'art falsifié, au détriment des ayants droit ou des véritables propriétaires. Les archives vont alors aider à l'authentification pour éviter les possibilités de duperie.

En vue de se protéger de toute forme de duperie, les États doivent se servir avant tout de la documentation existante des biens culturels. Celle qui porte les caractéristiques nécessaires à

¹⁹ Eric KETELAAR, 1990, « *Ordre du jour annoté* » in les archives et les archivistes au service de la protection du patrimoine culturel et naturel : actes de la vingt-septième conférence internationale de la table ronde des archives, Dresde, p 19. https://www.ica.org/sites/default/files/CITRA_1990_proceeding_EN-FR.pdf

leur reconnaissance, leur authentification. Il ne s'agit pas uniquement des documents composés d'une information inscrite sur support physique, magnétique ou numérique, mais également les supports humains, étant donné que la mémoire humaine est considérée comme espace de stockage des informations au même titre que les autres supports (A. Hampâté Bâ, 1960).

Si l'on veut éviter de se faire arnaquer ou de se faire duper lors des transactions, il vaut mieux se prémunir de tous les types d'archives. Elles sont les seuls outils fondamentaux pour l'authentification des biens culturels que l'on veut se réapproprier. Car faut-il le rappeler, l'art africain est avant tout une philosophie, comme l'indique S.B. Diagne (2007) et non juste un bien à contempler.

3.4. De la délicatesse de la question de restitution des biens culturels spoliés

Notons-le d'emblée, le combat des africains pour la restitution des biens culturels date déjà de plus d'un demi-siècle (B. Savoy, 2023). Pour cet auteur, certains cadres occidentaux entretiennent une certaine amnésie, face aux demandes de restitution des biens spoliés. Toute chose qui montre la complexité liée à cette question, propulsant de fait au-devant de la scène, le rôle des archives. C'est une préoccupation multi facette, loin d'être récente dans les pays africains et même océaniques (Didier Nativel, 2023). Le sujet passionne par la multitude des problématiques qu'il soulève. L'internationalisation des relations, la complexification des situations, la diversité des enjeux historiques, politiques, diplomatiques, économiques ou spirituels sont autant de variables à analyser pour comprendre le phénomène de la restitution d'un bien culturel (Hershkovitch, 2017), (Jona Moreen et al., 2022). C'est un sujet assez délicat, à aborder avec stratégie et prudence (Heumen, 2024).

Abondant dans le même sens, l'Association des Musées Allemands émet des recommandations à prendre en compte lors du processus de restitution des objets spoliés pendant la période coloniale. Celles-ci précisent à suffisance que le processus de restitution des objets est assez long, ardu et nécessite plusieurs parties prenantes. Il inclut les institutions muséales concernées, les institutions universitaires et autres lieux de conservation des objets spoliés en cause, les acteurs politiques, les sociétés civiles, les communautés voire même des individus ou groupes d'individus (German Museums Association, 2018). Comme tout chantier d'envergure, le projet de la restitution se doit d'être bien pensé. Dans cette veine, il doit débiter par une recherche d'informations. Les informations sur les biens concernés, leurs lieux et état de conservation, leurs modes d'acquisition, etc. Ce n'est qu'au bout de ce processus de collecte et du traitement de ces informations, qu'on retient celles pertinentes ou restituables et des actions peuvent être menées.

La consultation des archives est, au vue de ce qui précède, la première étape du processus de restitution. Les archives seront également à la clôture ou à l'aboutissement dudit processus. Notons aussi que lors des discussions diplomatiques, intellectuelles, scientifiques, économiques ou logistiques pour ne citer que celles-là, elles sont générées pour marquer ces transactions institutionnelles. Sans l'ombre d'un doute, les archives sont le gage d'une restitution réussie. Elles ne marquent pas seulement le présent, mais elles assurent de façon indiscutable les relations à venir à la fois des responsables de cette spoliation et ceux qui ont repris leurs biens culturels spoliés. Cette mémoire collective est transmise aux générations futures et les façonne certainement, si elles en prennent conscience.

4. L'analyse du cas du Cameroun

Ayant discuté de façon générale du rôle des archives, une analyse spécifique paraît fondée, pour asseoir définitivement leur notoriété. Il sera question de se demander dans le cas du Cameroun, comment sont traitées ses archives coloniales ? Quelle peut en être leur utilité pour les demandes de restitution ? Et enfin quelles archives pour le retour des biens du Cameroun ? Cette dernière question marquant ainsi les limites que présentent les archives en contexte de restitution des biens culturels spoliés.

4.1. *L'État des lieux du traitement des archives*

De façon générale, le traitement des archives au Cameroun révèle une situation complexe et problématique. Pourtant les archives sont essentielles pour la restitution de l'histoire, cette histoire authentique des biens spoliés en contexte coloniale. D'une valeur inestimable, elles constituent la plaque tournante dans la vie administrative et intellectuelle. Cependant, elles font face à des difficultés d'ordre politique, infrastructurel, financier et humain. Esther Olembe²⁰, Directrice des Archives Nationales du Cameroun, l'exprime en ces termes :

La difficulté pour tout responsable des Archives Nationales dans les pays en développement, à l'instar du Cameroun est toujours de réussir à démontrer aux pouvoirs publics qu'il est important de prioriser les politiques archivistiques à côté des autres actions « naturellement prioritaires » telles que la santé, l'éducation ou les autres infrastructures de communication, dans un contexte de rareté des ressources. Il s'agit dès lors d'être inventif et persuasif lorsqu'on aborde la question des archives.

Pour renforcer les arguments ci-dessus, l'on peut ajouter la valeur économique des archives. À l'heure où le développement

²⁰ Sauvetage des Archives nationales du Cameroun – Afrique et archives (psl.eu) consulté le 23-3-24

des Industries Culturelles et Créatives est de mise, il faut trouver les moyens de démontrer qu'elles sont génératrices de revenus et aident à la lutte contre la pauvreté par la création de l'emploi. Toutefois, en attendant la rénovation et l'aménagement dans le nouveau bâtiment des Archives Nationales, les recherches historiques sont difficiles. On peut relever la longue procédure de demande d'accès aux archives. Il faut d'abord rédiger une demande en précisant l'objectif de la recherche, l'engagement à ne pas diffuser certaines informations, ensuite, attendre la réponse du Directeur. Quand bien même elle est positive, l'utilisateur n'a pas directement accès aux documents. C'est le personnel en service aux Archives Nationales qui sélectionne quelques éléments côtés, les scanne et vous les envoie par mail. Parfois, on vous dit tout simplement que la structure est fermée. Ce qui constitue un gros frein pour la recherche. Il est tout aussi observé que toutes les archives ne sont pas classées, bien qu'on ait commencé leur numérisation. Cette situation semble, en partie, découlée d'une mauvaise compréhension du rôle et de la valeur des archives, ainsi que du manque de moyens matériels et humains nécessaires à leur conservation et exploitation optimale. Les pays sous-développés, dépourvus de traditions archivistiques solides, rencontrent des difficultés supplémentaires pour remplir pleinement le rôle des archives. Au Cameroun, les archives du se subdivisent en trois fonds : les archives de la période allemande, les archives de la tutelle française et celles de la tutelle britannique. Bien qu'il soit possible d'y retrouver encore des résidus dans d'autres lieux (Musée National, Ministère de l'Administration Territoriale, Assemblée Nationale, etc.), la majorité des fonds se trouvent aux Archives Nationales de Yaoundé pour les fonds français et allemands et l'annexe de Buea pour celui des anglais. Avec pour mission de stocker et de conserver tous les documents écrits pouvant servir et intervenir dans l'histoire du pays, les Archives Nationales ont vu le jour le 23 mars 1952. De la

période postcoloniale jusqu'aux années 2000, le Cameroun a eu du mal à rassembler, conserver et classifier les ressources qu'il a produits. La cause, d'une part, est l'instabilité de la configuration administrative des archives nationales, et d'autre part, une administration qui se souciait de moins à moins de la vie de celles-ci (Yasse, 2019). Notons néanmoins que des tentatives de traitement de ces fonds ont été amorcées par intermittence.

Les fonds allemands, français et britanniques ont fait l'objet d'un premier traitement en 1974, grâce à la coopération camerouno-allemande. Mais, ce processus n'a pas pu aller jusqu'au bout, faute de moyens financiers adéquats (Hänger et Herrmann, 2019). Le matériel de filmage laissé par les coopérants allemands n'a pas pu être exploité par le Cameroun par la suite. Cependant, l'Allemagne ayant achevé de numériser leur fonds d'archives du Cameroun, a remis une copie numérique au gouvernement, qui se trouve actuellement aux Archives Nationales. In fine, avec la réhabilitation amorcée du bâtiment abritant les archives nationales, le processus de traitement des fonds d'archives issues de la période coloniale est presque aux arrêts. Seuls quelques travaux administratifs y ont cours, ainsi que des consultations à la volée.

4.2. Quelles archives pour le retour des biens au Cameroun ?

La question des archives au Cameroun est fondamentale. Il convient d'analyser le contexte de production de ces archives, les catégories en termes de supports et enfin leur pertinence. Les archives ne marquent pas seulement le présent. Elles assurent de façon indiscutable la continuité des actions.

4.2.1 Les sources des archives

Les archives du Cameroun sont à retracer depuis la période des premiers contacts avec les occidentaux. Ces contacts ont évolué

jusqu'à la formation d'un État appelé aujourd'hui Cameroun. La traçabilité des actes posés par les responsables de cet État est à trouver dans les institutions publiques ou parapubliques, à l'instar des communes. Les institutions publiques et ses démembrements et les structures parapubliques sont en premier ressort les sources par excellence où l'on peut trouver les archives susceptibles de contribuer à la demande de restitution des biens du Cameroun.

Une dernière source de provenance des archives au Cameroun est la chefferie traditionnelle. En effet, différents royaumes encore appelés Chefferies constituent l'État du Cameroun. Elles ont une existence bien avant la colonisation. Ayant constaté que les archives sont inhérentes à toutes sociétés humaines, le retour des biens du Cameroun doit tenir compte des archives présentes à la fois, dans les institutions étatiques, que dans ces communautés locales. Il faut le souligner, les chefferies ne sont pas seulement des organisations humaines, mais de véritables centres de production des biens culturels qui ont fait l'objet de spoliation. À ce titre, elles possèdent les traces de leurs biens, qui contribueront de façon indubitable au retour des biens du Cameroun. Il importe à présent de spécifier ces archives de façon à rendre utile leur exploitation.

4.2.2 Les catégories d'archives au Cameroun

Les archives au Cameroun se regroupent en deux catégories : les archives modernes et les archives traditionnelles.

Les archives modernes sont celles qui sont nées des technologies occidentales. Elles datent des contacts avec les occidentaux, en passant par la période coloniale, jusqu'à nos jours. Celles-là continuent à être produites dans toute l'administration camerounaise, sans exception. L'information sous cet angle, selon qu'elle est visuelle, audio ou audio-visuelle, est consignée sur le papier, les bandes magnétiques, les microfilms, les disques lasers, les disques durs ou les disques flash. De telles archives

sont conservées au sein des institutions dédiées à cet effet, pour la plupart.

Les archives traditionnelles quant à elles sont celles qui existent dans les sociétés traditionnelles camerounaises. Ici, les informations sont consignées sous deux supports principaux : la mémoire humaine et les objets. La mémoire humaine est l'outil par excellence de capture de l'information. Ainsi, plus longtemps vit un homme, plus il est important pour sa communauté, car, il devient le détenteur des savoirs de cette communauté. Ces archives traditionnelles orales sont connues sous l'appellation de « Vieillard », « Ancien », « sage » ou « Trésors vivants ». Elles sont localisables au niveau des royaumes ou chefferies traditionnelles du Cameroun.

L'autre manière de consigner les informations est leur stylisation sur les objets. Sur ce point, le tissu « Ndop » est un exemple à considérer. Les motifs et les décorations du Ndop sont porteurs de messages codés que seuls les initiés comprennent à l'origine²¹. Ce tissu de l'Ouest Cameroun, loin d'être un simple objet de mode, est un support qui véhicule des valeurs et des connaissances. Il en est de même pour le « masque Batcham ». À ce propos, pour F. Tchoutan Yamedji (2023, p. 27), « le masque est dans la plupart des aires culturelles camerounaises, un excellent outil de communication. ». Par cette déclaration, l'auteur démontre que le « masque Batcham », loin d'être une œuvre d'art tout simplement, est un support de communication, véhiculant des connaissances, « une philosophie », dira F. Kemayou²². Cette catégorie d'archives est à retenir dans les procédures de demandes de restitution des biens du Cameroun, d'où la place non négligeable des communautés.

²¹ Ndop traditionnel camerounais, l'héritage culturel des Bamiléké & Bamoun (africafashioncode.net), consulté le 04/03/2024, à 11h11.

²² LE MASQUE BATCHAM : UN CHEF-D'ŒUVRE DE L'ART AFRICAÏN ([linkedin.com](https://www.linkedin.com)), consulté le 04/03/2024, à 12h18.

4.2.3 Des informations essentielles

Les archives n'ont de valeur ou d'importance que si elles sont pertinentes. C'est dire que dans la multitude des archives dont dispose le Cameroun, il faut qu'elles subissent un traitement. Procédant des sources variées, elles devront être recensées ou inventoriées. Après cette collecte, un premier tri est nécessaire pour ne conserver que les archives exploitables. Cela peut nécessiter une opération de recollement. L'aboutissement est de parvenir à l'obtention des documents modernes ou traditionnelles exploitables.

Après ce processus de traitement des supports, viendra celui du traitement intellectuel ou analyse du contenu. Dans cette analyse, l'on devra parvenir au recensement des différents biens ayant fait l'objet de spoliation. Elle permettra d'avoir les informations sûres : quel objet ? Où ? Quand ? Dans quel contexte ? Et enfin par qui ? De notre expérience dans le domaine de la recherche de provenance des biens camerounais exposés dans les musées allemands, il est très courant de relever les problèmes d'identification et de nomenclature (confusions lexicales des ethnonymes, des toponymes, etc.). Même si à l'évidence, les programmes de recherches de provenances, d'identification et de documentation des biens sont pensés et financés par les occidentaux, il est important que les politiques publiques du Cameroun prévoient un budget conséquent au traitement et à la gestion des archives. Ainsi, un programme national de recherche des archives mémorielles liées à la restitution pourrait conduire à l'identification des monuments, des lieux de mémoire collective, les archives privées. Il faut concilier les archives physiques aux archives mémorielles.

Pour concilier les différents types d'archives pour arriver à une restitution des biens pillés, dans une démarche pluridisciplinaire, quelques étapes peuvent être observées. Il s'agit d'abord d'analyser les archives historiques (registres et autres permettant

de retracer l’histoire des biens pillés), juridiques (Lois et traités afin de comprendre les obligations légales des différentes parties) et muséales (identification des biens spoliés et leur provenance). Ensuite, dans une logique consensuelle, il est raisonnable de définir un plan de travail collaboratif impliquant les acteurs intervenant dans le processus de demande de restitution (Chercheurs, professionnels du patrimoine, populations locales, décideurs, la diaspora, archivistes, juristes, etc.). Enfin, il faut mettre à contribution les technologies numériques pour faciliter la recherche et l’accès à l’information.

Conclusion

La préoccupation principale ayant guidée cette étude a été celle de mettre en exergue le rôle des archives dans le processus de demande de restitution des biens culturels spoliés pendant la période coloniale au Cameroun. Il ressort que les archives jouent un rôle incontestable en ce sens qu’elles permettent leur intelligibilité, leur authentification et leur documentation. Même si ce rôle est souvent minoré, dû à la mystification intellectuelle liée à la maîtrise approximative de la notion, les archives sont un outil d’aide à la prise de décision, un instrument de gestion et de garantie de droit, une documentation historique, un enjeu culturel et identitaire. Il est aussi urgent, au vue de leur importance que le gouvernement mette les moyens financiers adéquats, facilite la formation et le recrutement du personnel qualifié pour remettre les archives dans leurs missions régaliennes de conservation et de diffusion de la mémoire collective. Au demeurant, les archives sont au départ et à la fin de chaque projet humain et les chantiers de la restitution des biens culturels spoliés, n’en font pas exception. Les ignorer c’est effacer sa mémoire, annuler son histoire et perdre toutes références. Une telle attitude condamnera à toujours tout recommencer, à répéter les mêmes erreurs, à stagner sur le

présent tout en hypothéquant le futur. Le vaste chantier de restitution nécessite la conciliation de tous les types d'archives dans une approche collaborative et pluridisciplinaire. Toutefois, mener une recherche inversée, à partir des archives tant vivantes que mémorielles sur toute l'étendue du territoire camerounais ouvrirait des portes à la création de l'emploi, au développement des pistes nouvelles de réflexion.

Références bibliographiques

Bat Jean Pierre. (2009). Les archives de l'AEF. *Afrique & histoire*, 7, p. 301-311.

Beaujean Gaëlle. (2019). *L'Art de cour d'Abomey. Le sens des objets*, Dijon, les presses du réel

Bondaz Julien. (2022). Gaëlle Beaujean. *L'Art de cour d'Abomey : le sens des objets*. Gradhiva, en ligne 34, p.203-205

Chaubet François, Matin Laurent. (2011). *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain*. Paris, Armand Collin

Diagne Souleymane Bachir. (2007). *Leopold Sédar Senghor : l'art africain comme une philosophie*. Paris, Riveneuve éditions

Duchemin Michel. (1973). La révolution archivistique. *La Gazette des archives*, n°80, p. 11-25.

Ela Jean Marc. (1994). *Restituer l'histoire aux sociétés africaines : promouvoir les sciences sociales en Afrique noire*. Paris, L'Harmattan.

Favier Jean. (1978). Les archives d'hier à demain. Continuité et mutations. *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, tome 90, n°2, p. 549-561

Galitzine-Loumpet Alexandra. (2011). Le passé indéfini : du « précolonial » en Afrique subsaharienne. *Les nouvelles de l'archéologie*, p. 18-23

German Museums Association. (2018). *Guidelines on dealing with collections from colonials context*. Berlin, Primeline print GmbH

Hampâté Bâ Amadou. (1960). *La tradition orale africaine*, UNESCO, <http://unesco.sorbonneu.fr/amadou-hampate-ba-la-tradition-orale-africaine-a-unesco/>, consulté le 22/02/2024, à 16h39.

Hänger Andrea, Herrmann Sabine. (2019). Un périple mouvementé : numérisation des documents d'archives des autorités coloniales allemandes du Cameroun. *La Gazette des archives*, vol.4, n°256, p. 231-239

Hershkovitch Corinne. (2017). La restitution des biens culturels Fondements juridiques, enjeux politiques et tendances actuelles. *Revue Ethnologies*, Vol 39, numéro 1, p. 103 – 121

Heumen Tchana Hugues. (2023). Note sur le rapatriement des biens culturels camerounais spoliés ou illégalement exportés. Une stratégie entre complexité et prudence. *Cahiers d'Études Africaines*, vol.3, Éditions de l'EHSS, n°251- 252, p. 599 -613

Houénoué Didier Marcel. (2023). Savoy Bénédicte. — Le long combat de l'Afrique pour son art. Histoire d'une défaite postcoloniale. *Cahiers d'Études Africaines*, vol.3, Éditions de l'EHSS, n°251- 252, p. 1029 -1031

Kemayou Frank. (2019). Le masque Batcham : un chef-d'œuvre de l'art africain,

KETELAAR Eric. (2006). (Dé) Construire l'archive, *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol 2, N° 82, p. 65-70

Lafavre Marie-claire. (2020). la mémoire collective ou métaphore, *Mélanges de la Casa Velasquez*, 50-1, pp 275-283

Lévin Sonia, Schlanger Nathan. (2009). Logiques individuelles, logiques d'État : Archéologie et sciences coloniales en Afrique subsaharienne d'après les archives du ministère de l'instruction publique. *Les nouvelles de l'archéologie*, n°116, p. 41- 45

Louis-Vincent Thomas. (1983). La vieillesse en Afrique noire, Benoit-Lapierre Nicole (Dir). *Le continent gris. Vieillesse et vieillissement*, Communications, 37, p. 69-87.

Mariembe Rachel. (2023). The present of the past!. Memoria, récits d'une autre histoire, Musée National du Cameroun, p. 64-67

Mbaye Saliou. (1984). Problèmes des archives et de la gestion des dossiers en Afrique de l'Ouest francophone. *La Gazette des archives*, n° 127, p. 287-298

Mbaye Saliou. (2004). Les archives en Afrique de l'Ouest : un patrimoine en mutation. *Communication à la conférence de l'École de Chartes ELEC*, p.1-5.

Mooren Jona, Stutje Klass, Van Vree Frank. (2022). *Clues: research into provenance history and significance of cultural objects and collections acquired in colonial situations*. Amsterdam, Rijksmuseum

Nativel Didier. (2023). BODENSTEIN Felicity, OTOIU Damiana & TROELENBERG Eva-Maria (eds.). — Contested Holdings. Museum Collections in Political, Epistemic and Artistic Processes of Return . *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 3, Editions de l'EHSS, n°251- 252, p. 1008 - 1010

Ndiaye, Ahmeth. (1987). Les archives en Afrique occidentale francophone. Bilan et perspectives. *La Gazette des archives*, n°139, pp. 223-232

Patole-Edoumba Élise et Desramaut Emmanuelle. (2001). La ville de la Rochelle et ses collections ethnographiques : le cas du Muséum d'Histoire Naturelle. In outre-mer, Tome 88, n°332 -333, 2^e semestre 2001. *Collectes et collections ethnologiques : une histoire d'hommes et d'institutions*. P. 77-94

Pérotin Yves. (1961). L'administration et les trois âges des archives. *Seine-et-Paris.*, n° 20, p.31- 33

Sarr Felwine, Savoy Bénédicte. (2018). *Restituer le patrimoine Africain*. Philippe Rey, Seuil.

Savoy Bénédicte. (2023). *Le long combat de l'Afrique pour son art : Histoire d'une défaite postcoloniale*. Paris, du Seuil.

Tchoutan Yamedji Florence. (2023). Le masque au Cameroun : symbolisme ethnomystique ou tradition ?. *Revue Hybrides*, Vol.1(1), p. 27-29.

Yasse Fabrice. (2019). *Cameroun : zoom sur les Archives nationales du pays*. publisher_books

Zanetti Vincent. (1990). Le griot et le pouvoir. *Cahiers d'ethnomusicologie*, N° 3, pp. 161-172.

Loi et décret

Loi N°2000/010 du 19 décembre 2000 régissant les archives au Cameroun

Décret N°2001/958/PM du 1er novembre 2001 fixant les modalités d'application de la loi N°2000/010 du 19 décembre 2000 régissant les archives au Cameroun

Webographie

UNESCO, 2009, Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles, <https://uis.unesco.org/fr/glossary-term/conservation-du-patrimoine-culturel>,

<https://dictionnaire.lerobert.com/google-dictionnaire-fr?param=archive>, archives,

https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374610_fre

, <https://www.iesa.fr/definition-valorisation-patrimoine-pat>,

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/archives/5087>,

<https://fr.linkedin.com/pulse/le-masque-batcham-un-chef-d%C5%93uvre-de-lart-africain-kemayou-njekoua>

Sauvetage des Archives nationales du Cameroun –
Afrique et archives (psl.eu) consulté le 23-3-24

VOL.3 N° 7 / Avril 2024

COLLECTION RECHERCHES & REGARDS D'AFRIQUE

ISBN : 978-2-493659-12-5